



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2025

-:-

L'an deux mil vingt-cinq,
Le jeudi 12 novembre à 19 heures,
Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en présentiel au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hocine **OUMARI**, le Président.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS-OLIVEIRA, ARAMIS, DOHERTY, PHONGPRIXA**,
Messieurs **OUMARI, IGLESIAS**,

- Communauté d'agglomération **MARNE ET GONDOIRE** :

Monsieur **BERTHINEAU, MACLE, SALVAGGIO** représenté par Monsieur **BENAVENTE**

Absents excusés : Madame **TOURNUT**
Messieurs **MILLEVILLE, TABUY**

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient également présents, Monsieur Gérard **MOURAUX** comptable, Monsieur Justin **JEUFFROY** directeur, Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative et Madame Salomé **BAILLEUX** chargée de missions.

Madame **DOHERTY** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DU SMAM

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2337-3, L.1611-3-1 ;

Vu la délibération du SMAM n°2025.04.03 portant sur l'adoption du budget primitif 2025 du SMAM ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

Entendu l'exposé de monsieur le Président concernant la nécessité de souscrire à un emprunt bancaire pour financer une partie des projets d'investissement 2025 du syndicat ;

Considérant la consultation lancée auprès de 5 établissements bancaires, dont le Crédit Agricole Brie Picardie ;

Considérant que la proposition la plus adaptée aux besoins du SMAM est celle du Crédit Agricole Brie Picardie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du financement : 800 000 €
- Durée d'emprunt : 20 ans
- Taux : Variable préfixé, base de calcul/365
- Index de référence : taux du livret A (1,7 % au 5/11/2025)
- Marge sur index : 0,81 %
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : amortissement constant du capital et intérêts dégressifs
- Remboursement anticipé : possible avec indemnités de gestion
- Frais de dossier : 0,10 % du montant de financement, soit 800 €

Approuve l'offre de prêt du Crédit Agricole Brie-Picardie détaillée ci-dessus, autorise monsieur le Président à signer ce contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cet emprunt.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DU SMAM AVEC L'UNSS CRETEIL

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président concernant la demande de la direction régionale de l'Union Nationale du Sport Scolaire qui sollicite le SMAM pour la tenue de leur championnat de triathlon scolaire sur le site de l'étang du Coq,

Considérant qu'il est possible de valoriser cet évènement dans le respect du site, en imposant des conditions d'usage par une convention entre les deux parties,

Approuve les termes de la convention et autorise monsieur le Président à la signer.

Questions diverses

- **Intégration du SMAM au PAPI Seine et Marne Franciliennes.**

Un PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) est un outil de planification à l'échelle d'un territoire défini, pour œuvrer, à plusieurs, sur la thématique de prévention des inondations.

L'intégration du SMAM au PAPI SMF 2023-2029 présente plusieurs intérêts majeurs. Elle permettrait tout d'abord de contribuer collectivement à la prévention des inondations à l'échelle du territoire, tout en valorisant les actions portées par le SMAM. Cette démarche offrirait également l'opportunité de bénéficier de l'appui technique de l'EPTB Seine Grands Lacs ainsi que de l'ensemble des partenaires du PAPI. Enfin, l'inscription dans ce cadre faciliterait l'obtention de subventions au titre du Fonds Barnier (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du programme, le SMAM souhaite ainsi intégrer le PAPI SMF 2023-2029 en tant que nouveau maître d'ouvrage et y inscrire plusieurs actions. Notamment la mise en place d'un système de surveillance et d'auscultation du barrage de l'étang du Coq, ainsi que la réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux de confortement du barrage.

- **Projets de restauration du Morbras.**

Dans le prolongement des actions proposées dans le cadre de l'étude globale du Morbras, plusieurs projets de restauration ont été engagés, notamment en forêt de Ferrières, sur la traversée de Roissy-en-Brie et au niveau de la coulée verte à Pontault-Combault. L'avancement de ces projets repose à ce stade sur les travaux menés dans le cadre du stage de Timothé, ainsi que sur des réflexions conduites en lien avec le service DADD de la ville de Pontault-Combault et l'élaboration d'une stratégie foncière. Les prochaines étapes consisteront, après validation de cette stratégie foncière par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), à lancer une ou plusieurs études de maîtrise d'œuvre en vue de la conception des projets. Un arbitrage sera toutefois nécessaire concernant la priorisation et le calendrier de mise en œuvre.

La séance est levée à 19h35